



No de résolution
ou annotation

95-03-17

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

AFFAIRES GÉNÉRALES OU QUESTIONS OU MOTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL.

2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La deuxième période de questions du public a alors lieu.

Aucun citoyen n'est présent.

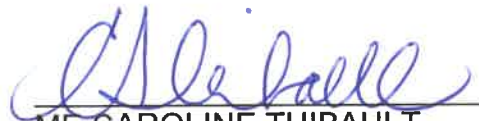
COMMUNICATIONS AU PUBLIC

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20 h 16.

ADOPTÉE


MME JOCELYNE BATES,
MAIRESSE


ME CAROLINE THIBAUT
GREFFIÈRE

Ce 15 mars 2017

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mars 2017.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.


Serge Courchesne, trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 21 mars 2017

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu temporaire de ses séances, tel que dûment adopté par la résolution numéro 38-02-17, le **mardi vingt-et-unième jour du mois de mars deux-mille-dix-sept (2017)**, à 16 h 30, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents messieurs et mesdames les conseillers Louise Cormier, Martin Gélinas, Michel Béland et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Brossard, mairesse suppléante.



No de résolution
ou annotation

Madame Danielle Chevrette, directrice générale ainsi que Me Caroline Thibault, OMA, greffière sont également présentes.

Madame la mairesse Jocelyne Bates ainsi que messieurs les conseillers Daniel Lamanque sont absents.

La présente séance est tenue pour les fins suivantes :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Appel d'offres – SP17ATDE01 - Nouvelle signalisation statique et dynamique du Récré-O-Parc - Ville de Sainte-Catherine
3. Autorisation de signature pour le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité (Ministère de la sécurité publique)
4. Période de questions du public
5. Levée de la séance

96-03-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE

97-03-17

APPEL D'OFFRES - SP17ATDE01 - NOUVELLE SIGNALISATION STATIQUE ET DYNAMIQUE DU RÉCRÉ-O-PARC - VILLE DE SAINTE-CATHERINE

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été reçues le 8 mars 2017;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Enseignes Ste-Marie / Flash Néron inc.;

Madame la conseillère Louise Cormier propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de nouvelle signalisation statique et dynamique du Récré-O-Parc - Ville de Sainte-Catherine à Enseignes Ste-Marie / Flash Néron inc. au montant de 225 045.17 \$ toutes taxes incluses.

Que le financement de ce projet se fasse par les règlements d'emprunt 808-16 et 812-17.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

98-03-17

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ (MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE)

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Louise Cormier et il est résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité (Ministère de la sécurité publique).



No de résolution
ou annotation

99-03-17

Que Madame Laurence-Thalie Oberson, directrice du Service Sports, culture, loisirs et vie communautaire, soit et est par la présente, autorisée à signer pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de questions prévue au règlement a alors lieu.

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 16h35.

ADOPTÉE



MME JOCELYNE BATES
MAIRESSE


ME CAROLINE THIBAUT
GREFFIÈRE

Ce 22 mars 2017

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 21 mars 2017.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.


Serge Courchesne, trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 4 avril 2017

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu temporaire de ses séances, tel que dûment adopté par la résolution numéro 38-02-17, le **mardi quatrième jour du mois d'avril deux-mille-dix-sept (2017)**, à 19 h 30, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents messieurs et mesdames les conseillers Jocelyne Brossard, Louise Cormier, Daniel Lamanque, Martin Gélinas, Michel Béland et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Brossard, mairesse suppléante. Madame Danielle Chevrette, directrice générale et greffière adjointe ainsi que M. Serge Courchesne, sont également présents.